

ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne.. » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4. PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 21 DÉCEMBRE

Chambre Consultative des Arts et Manufactures

ÉLECTIONS Du 23 Décembre 1894

CANDIDATS

MM. SABATIER, vice-président sortant, rééligible.
FRENZER, membre sortant.
GOBLET, id.
HUTREL, id.
CHAUSSEPIED, ALEXIS, en remplacement de M. PICHÉRI, démissionnaire.

La Buvette

Quelle Buvette? Celle de la Chambre des députés. Zola applique aux Halles le qualificatif de « Ventre de Paris ». A notre avis, la Buvette du Palais-Bourbon pourrait être baptisée « l'âme de la Représentation nationale ». Nous voyons en elle le trait-d'union liant, de près ou de loin, tous les partis, le terrain neutre où chacun est à l'aise et chez soi, où l'on se touche les coudes, où les verres se choquent, où on laisse l'opinion politique de côté pour proclamer avec ensemble « l'armistice du Zinc », la trêve de la franchise et de la bonne humeur. La Buvette, mes amis, il n'est, à la Chambre, que cela de sérieux et de vrai.

Et cette question a si bien son importance que M. de Bernis, qu'on sait peu prodigue de sa parole pour des sujets qui ne méritent point son attention, M. de Bernis y consacrait, dans la séance du 17 décembre, un discours très logique couronné d'une proposition que nous reproduisons plus loin et qui, comme toutes les choses justes et sensées, eut l'honneur d'un blackboulage complet au scrutin.

Donc, la Buvette de la Chambre est un petit local en forme de serre dans laquelle, au lieu de fleurs, poussent et se rafraichissent nos excellents députés. Mieux que la musique, les bocks et les grogs adoucissent les mœurs.

Il en coûte un petit écu par mois à nos honorables pour se désaltérer et croquer des sandwiches: c'est peu de chose, mais, jusqu'à la présente législature, ce peu de chose avait suffi. En fin d'exercice, le budget de la buvette se soldait en excédent et le bureau de bienfaisance recevait, pour les étrennes de ses pauvres, ce que la sobriété parlementaire avait économisé. Il n'en va plus de même aujourd'hui. Tant de séances orageuses, tant de cris altérant les gosiers, on boit beaucoup et, en même temps que les tonneaux se vident, la caisse voit son pécule baisser rapidement. L'excédent s'est transformé en déficit.

La petite combinaison, qui consiste à désaltérer et même à nourrir, relativement, nos mandataires pour un prix fixé d'avance, par une sorte d'abonnement, est toute récente. Sous le second Empire, la buvette était gratuite, et quelle buvette! Des vins ineffables encombraient la cave, les produits les plus variés s'empilaient sur les assiettes, on y déjeunait, même on y dînait à merveille, et le bouillon parlementaire jouissait d'une réputation complètement justifiée. Certains députés économes s'y

installaient à poste fixe et ne hantaient jamais d'autre restaurant. Ils y prenaient leurs deux repas sans bourse délier et l'on voyait, s'attardant autour des tables abondamment servies, des groupes épanouis discuter longuement les mérites respectifs des liqueurs réputées digestives. Parfois, quelques députés y venaient aux provisions et le garçon détournait discrètement les yeux quand ils prélevaient la dîme sur les assiettes. Le chocolat et le sucre traînant partout, d'excellents pères de famille faisaient la cueillette et distribuaient ensuite le produit de cette récolte à leurs enfants.

Sous la Restauration, il n'y avait pas de buvette et, seuls, les orateurs avaient le droit de boire une eau édulcorée de trois morceaux de sucre. Les autres se munissaient de petits flacons de vin qu'ils vidaient en cachette dans les conloirs et, pendant les séances trop longues, on se précipitait chez le restaurateur voisin pour y avaler un bouillon.

Ce régime de Spartiates prit fin sous la monarchie de Juillet. On proposait, il y a cinq jours, de prélever, sur l'abonnement à la buvette, les sommes nécessaires pour augmenter les appointements des garçons de la Chambre; les députés de 1830 adoptèrent un système bien différent. Comme aucun crédit n'était prévu pour la buvette et qu'ils n'en voulaient demander aucun, ils parèrent à cette nouvelle dépense par un virement audacieux: pour faire bouillir leur marmite et remplir leur cave, ils mirent la main sur les gratifications des employés du Palais Bourbon. Ces malheureux réclamèrent, mais ce fut en vain. Gosiers et ventres affamés n'ont pas d'oreilles.

Notre petit « historique » posé, voyons la motion de M. de Bernis.

Le très distingué député du Gard (il existe de bons vins dans le Gard!) proposait — dans la crainte qu'un Panama prochain ne se produisît à la buvette et que les « gouliafres », abusant de la faculté de « licher à plus soif », ne missent pour un temps indéterminé les caves à sec — M. de Bernis proposait que la buvette fût transformée en cantine et que chacun payât sa consommation, d'après un tarif rationnel.

C'était simple et raisonnable. Mais les Aristos (d'extrême gauche surtout) ont jugé qu'on ravalait le noble abreuvoir parlementaire au niveau des caboulots. On a donc repoussé le vœu de M. de Bernis.

Ce que les goinfres s'en fourrent, depuis, jusque-là!

Le discours de M. Brisson

Messieurs et chers collègues,

Le grand honneur que vous venez de me faire me pénètre d'une profonde reconnaissance; la Chambre m'avait déjà, il y a quelques jours, donné de sa bienveillance une marque inoubliable, et je me laisserais aller tout entier à l'émotion que me causent de si récents témoignages d'estime, si le scrutin qui m'amène à ce fauteuil n'avait été rendu nécessaire par un deuil public.

Dans la vie des hommes tels que Burdeau, la démocratie reconnaît une partie de son œuvre en voie de s'accomplir: la République ne veut point qu'un enfant dont l'intelligence

et l'ardeur laborieuse promettent au pays un serviteur éminent puisse être arrêté dès ses premiers pas par le défaut de ressources.

Vous n'avez pas relouté, messieurs, de pousser la tâche plus loin; il vous a paru que les représentants du peuple avaient pour mission de favoriser dans tous les ordres l'ascension constante de la démocratie vers plus de lumière, de justice et de sécurité.

Je vous remercie de m'avoir choisi pour présider vos travaux; je donnerai à l'accomplissement des devoirs que vous me dictez, tout ce que je pourrai de forces, de vigilance et de bonne volonté.

Quelque constance dans les amitiés, quelque obstination, si vous le voulez, dans certaines idées, ne me semblent pas interdire à un homme, pour peu qu'il ait de liberté d'esprit, la pratique de l'impartialité à laquelle tous vous avez droit; me pardonneriez-vous de penser que de forts partis-pris, nous délivrant de toute inquiétude intérieure, ne sont point une mauvaise condition pour qui veut et doit assurer la dignité et la liberté des controverses?

Les convictions assurées et tranquilles savent honorer les convictions d'autrui. En vous promettant de tenir ici la balance égale, je vous demanderai seulement, mes chers collègues, d'observer le respect réciproque de toutes les opinions et le respect commun de la légalité. Je ne parle pas du respect des personnes et de l'ordre de nos délibérations; il n'y sera pas porté d'atteinte, j'en suis convaincu.

Les progrès de la République, depuis vingt ans, sont dus précisément à la liberté de discussion et aussi à l'union, sur les questions maitresses, de tous les républicains, l'union, non pas pour conserver seulement les positions acquises, mais l'union pour la marche en avant.

Ce groupement de toutes les forces républicaines dans un effort commun a donné, dans les moments difficiles, et donnera toujours confiance à la France démocratique. Cet accord a été fécond; il le sera encore, si nous le voulons.

Chambre des Députés

Séance du jeudi 20 décembre

La pension de M^{me} Burdeau

M. de Baudry-d'Asson combat la proposition tendant à servir une pension annuelle de 42,000 francs à M^{me} veuve Burdeau réversible sur ses enfants.

Est-ce bien sous un régime républicain qu'on doit servir des pensions semblables aux veuves et enfants des hauts fonctionnaires, alors que la veuve d'un maréchal de France qui a été Président de la République ne touche qu'une pension de 6,000 francs et que les veuves d'officiers morts au service du pays ne reçoivent que quelques centaines de francs? C'est une nouvelle charge infligée au peuple.

L'orateur votera contre le projet de loi et supplie la Chambre d'en faire autant.

M. Faberot dit qu'il a le respect du malheur qui vient de frapper M^{me} Burdeau, mais il a le devoir de protester contre la pension qui est proposée en sa faveur et en faveur de ses enfants.

Avec le total de toutes les pensions ainsi accordées, on ferait un bien-être relatif dans le peuple français; on crée une classe qui s'enrichit aux dépens du travail au lieu de venir en aide à tous.

L'orateur demande à la Chambre de repousser le projet de loi au nom du bien-être de tous.

M. Prudent-Dervillers estime qu'il y a une question de principe engagée par le projet lui-même. Pour être juste, il faudrait accorder à toutes les familles nécessiteuses placées dans une situation analogue à celle qui est en question, les secours dont elles peuvent avoir besoin.

A la majorité de 330 voix contre 128, la Chambre décide de passer à la discussion des articles.

M. le président donne lecture de l'article 1^{er}, ainsi conçu:

« Il est accordé à M^{me} veuve Auguste Burdeau, née Lucie Rival, une pension annuelle et viagère de douze mille francs; elle sera inscrite au Trésor public avec jouissance à partir du 12 décembre 1894. »

M. Bazille dépose un amendement tendant à réduire la pension de 3,000 fr. et à décider qu'elle sera réversible partie sur la tête des enfants jusqu'à leur majorité.

M. Daumas dépose un amendement tendant à ce que la pension de 42,000 fr. soit partagée par moitié entre M^{me} veuve Burdeau et M^{me} Burdeau mère dont la situation est précaire.

A la majorité de 248 voix contre 24, l'amendement n'est pas pris en considération.

La Commission propose, d'accord avec le gouvernement, d'allouer 3,000 francs à M^{me} Burdeau mère et 9,000 francs à M^{me} veuve Burdeau et de limiter à la majorité des deux fils la réversibilité du tiers qui doit leur revenir. La réversibilité serait maintenue pour M^{lle} Burdeau sans limite d'âge.

La Chambre adopte le nouvel article premier de la Commission ainsi conçu: « Il sera accordé à M^{me} Burdeau mère une pension annuelle et viagère de 3,000 francs, elle sera inscrite au budget de 1894. »

M. le président donne lecture de l'article 2 qui fixe à 9,000 fr. la pension de M^{me} Burdeau née Rival.

A la majorité de 299 voix contre 113, l'article 2 est adopté.

Le nouvel article 3 est ainsi conçu:

« La pension accordée par la présente loi sera réversible par tiers en cas de décès de M^{me} Burdeau mère et de M^{me} Auguste Burdeau, sur la tête de chacun de ses enfants: M. Charles-Ferdinand Burdeau, M^{lle} Louise Burdeau, et M. Gabriel-Etienne Burdeau, mais jusqu'à la majorité seulement de M. Charles-Ferdinand Burdeau et de M. Gabriel-Etienne Burdeau. »

L'ensemble du projet de loi est adopté par 293 voix contre 174.

Les victimes des orages

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, tendant à ouvrir au ministre de l'intérieur, sur l'exercice 1894, un crédit extraordinaire de 1,200,000 fr. destiné à venir en aide aux victimes des orages et des inondations dans la région du Nord.

M. Prudent-Dervillers demande que le cré-

dit soit élevé à huit millions et étendu aux familles ouvrières victimes du chômage.

M. Rouvier, président de la Commission, déclare que la Commission se rallie au chiffre de 1,500,000 francs, comptant que le gouvernement la défendra devant le Sénat.

L'ensemble du projet est adopté par 480 voix contre 16.

La Légion d'honneur

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget de 1895.

M. le président fait connaître que la Commission et le gouvernement demandent que la discussion du budget de la Légion d'honneur soit ajournée à raison de nouveaux amendements qui viennent d'être distribués.

La Chambre décide qu'elle continuera l'examen du budget de la Légion d'honneur dans sa prochaine séance.

À la demande du ministre des travaux publics, la Chambre inscrit à l'ordre du jour de samedi la discussion relative aux chemins de fer du sud-est de la France.

Demain samedi, séance publique.

INFORMATIONS

Les vacances parlementaires

Elles seront courtes, ou plutôt nulles. Il paraît dès maintenant certain que la Chambre siègera le lendemain de Noël, mercredi.

On pense généralement que les douzièmes provisoires seront déposés demain samedi pour être discutés à la séance de mercredi.

Quelques députés sont même d'avis que la Chambre reprenne ses travaux dès le 2 janvier; mais cette proposition ne paraît pas avoir grande faveur jusqu'à présent.

La Faculté protestante

M. l'abbé Lemire a proposé, au budget de l'instruction publique et des cultes, un transfert de crédit au chapitre 7 de l'instruction publique où est un crédit de 85,800 francs alloué pour une faculté de théologie protestante.

Or, l'enseignement supérieur ne comporte aucun enseignement confessionnel. Il n'y a ni faculté de théologie catholique, ni faculté de théologie protestante.

Ce serait un manque absolu de logique.

Si on veut maintenir un enseignement protestant subventionné par l'Etat, il faut l'adjoindre au budget des cultes où est sa place; c'est ce que demande l'abbé Lemire en proposant d'ajouter au chapitre des séminaires protestants le crédit qu'il supprime au titre de Facultés de théologie protestante.

Proposition de loi contre les coalitions des ouvriers de l'Etat

Le projet de loi suivant a été déposé sur le bureau du Sénat :

« Art. 1^{er}. — sera punie d'un emprisonnement de six jours à six mois et d'une amende de 16

francs à 500 francs toute coalition de la part des ouvriers des arsenaux de l'Etat, des ouvriers ou employés des autres exploitations de l'Etat, des agents commissionnés ou classés des compagnies de chemin de fer pour faire cesser et en même temps suspendre ou empêcher le travail; ou, s'il y a eu tentative ou commencement d'exécution, les chefs ou promoteurs seront punis d'un emprisonnement de deux à cinq ans

» Art. 2. Toute provocation à commettre le délit ci-dessus spécifié sera puni d'un emprisonnement de trois mois à deux ans et d'une amende de 100 francs à 2,000 francs.

» Art. 3. L'article 463 du Code pénal est applicable aux condamnations prononcées en vertu de la présente loi. »

Nouvelles gabegies électorales

Albi, 20 décembre. — A Gaillac, on vient de découvrir des irrégularités dans les listes électorales pour l'année 1893. On a constaté que les listes-minute déposées à la préfecture ne concordaient pas avec celles de la mairie; on a relevé une douzaine de noms d'électeurs raturés et remplacés par d'autres que ceux inscrits dans les listes.

Les Maîtres Chanteurs

(NOUVELLES PLAINTES)

Les dernières plaintes émanent de directeurs de grands magasins, qui auraient été victimes d'un ingénieux chantage. Lorsque le maître chanteur n'était pas satisfait d'un grand magasin, il annonçait, à la veille d'une exposition de marchandises, qu'une violente épidémie de variole venait d'éclater parmi les employés de ce magasin. Le vile, naturellement, se faisait le lendemain autour des rayons.

Une autre plainte, toute récente, est celle de M. Mielvacque, député, que Portalis et Girard avaient essayé de faire chanter.

Des plaintes, a-t-on dit, surgissent continuellement contre Portalis et autres maîtres chanteurs.

Une de ces plaintes émane des entrepreneurs de l'Exposition de Lyon qui avaient été victimes des agissements de la bande avec une audace qui laissera peu de chose aux investigations du juge d'instruction.

Et la liste s'allongerait toujours!

Triste accident

Avignon, 20 décembre. — Dans le quartier Saint-Gabriel, un jeune homme, Henri Piot, âgé de dix-neuf ans, a tué accidentellement et presque à bout portant d'un coup de fusil son frère Lucien, âgé de sept ans et demi.

L'enfant, atteint au visage, est mort sur le coup.

Drame d'amour filial

Saint-Etienne, 20 décembre. — On enterrait hier soir un vieillard du nom de Mas, qui s'était suicidé avant-hier.

Au moment où les fossoyeurs allaient descendre la bière dans la tombe, le fils du défunt, Claude Mas, âgé de 37 ans, s'est avancé sur le

bord de la fosse et, tirant de sa poche un revolver, s'est brûlé la cervelle. La mort a été foudroyante.

Une femme broyée par un train

Avant-hier, sur la ligne de Bergerac à Bordeaux, au passage à niveau des Briands, entre Gardonne et Sainte-Foy, le train n° 953, qui part de Bergerac à midi vingt minutes et qui arrive à Sainte-Foy à une heure, a tamponné la femme Julien Dupont, qui voulait traverser la voie en conduisant ses vaches.

Malgré le ralentissement que le mécanicien imprima à sa machine, la malheureuse fut broyée, ainsi que les animaux. Le train stoppa presque aussitôt, mais on ne trouva qu'un cadavre horriblement mutilé.

La chasse aux journaux français

Un vigneron de Lessy (Lorraine annexée), prévenu d'introduction dans le pays d'un journal français interdit en Alsace-Lorraine et de cris séditieux, a été condamné par le tribunal correctionnel de Metz à quatre mois de prison.

Le cadeau des étudiants allemands à M. de Bismarck

Les étudiants des universités allemandes ont décidé d'offrir au prince de Bismarck, à l'occasion de son prochain 80^e anniversaire, un buffet d'ébène renfermant un tonneau de bière artistement sculpté et des verres aux armes des divers corps d'étudiants. Les armes des diverses universités seront incrustées en argent et en ivoire dans ce meuble, qui coûtera 25,000 francs. Il sera surmonté d'un motif sculpté représentant sous l'aigle impériale des étudiants portant les armoiries de Bismarck et étendant des drapeaux aux couleurs prussiennes, wurtembergeoises et bavaroises.

Une adresse artistement décorée accompagnera ce cadeau.

PAGES LITTÉRAIRES

VIII

Jérusalem

Jérusalem, que la *Nouvelle Revue* a la bonne fortune de publier, est peut-être l'œuvre la plus haute, la plus ample et la plus complète de M. Pierre Loti. A côté des pages de Châteaubriand, de Renan et de Lauartine, celles de Loti gardent leur charme étrange et leur signification profonde. Nulle part l'âme de ce siècle finissant où le scepticisme tourne au mystique n'a été rendue par des mots plus pénétrants. Le grandeur antique et divine de Bethléem et de Jérusalem, profanée et déformée toutefois par les entreprises du tourisme, apparaît avec toute sa majesté meurtrie et touchante.

Jérusalem!... oh! l'éclat mourant de ce nom!... Comme il rayonne encore, du fond des temps et des poussières, tellement que je me sens presque profanateur, en osant le placer là, en tête du récit de mon pèlerinage.

Jérusalem! Ceux qui ont passé avant moi sur la terre en ont déjà écrit bien des livres, profonds ou magiques. Mais je veux simplement essayer de noter les aspects actuels de sa désolation et de ses ruines; dire quel est,

à notre époque transitoire, le degré d'effacement de sa grande ombre sainte, qu'une génération très prochaine ne verra même plus...

Peut-être dirai-je aussi l'impression d'une âme — la mienne — qui fut parmi les tourmentées de ce siècle finissant. Mais d'autres âmes sont pareilles et pourront me suivre; nous sommes quelques-uns de l'angoisse sombre d'à présent, quelques-uns d'au bord du trou noir où tout doit tomber et pourrir, qui regardons encore, dans un inappréciable lointain, planer au-dessus de toutes les religions humaines, ce pardon que Jésus avait apporté, cette consolation et ce céleste revoir... Oh! il n'y a jamais eu que cela; tout le reste, vide et néant, non seulement chez les pâles philosophes modernes, mais même dans les arcanes de l'Inde millénaire, chez les sages illuminés et merveilleux des vieux âges... Alors de notre abîme, continue de monter, vers celui qui jadis s'appelait le Rédempteur, une vague adoration désolée...

Vraiment, mon livre ne pourra être lu et supporté que par ceux qui se meurent d'avoir possédé et perdu l'espérance unique; par ceux qui viendraient encore au Saint-Sépulchre avec un cœur plein de prière, des yeux pleins de larmes, et qui, pour un peu, s'y traîneraient à deux genoux...

Citons aussi cette page sur Bethléem le soir :

On entend partout sonner des clochettes de troupeaux qui reviennent des champs et, au loin, des cloches de monastères...

Ils arrivent, les troupeaux; ils commencent à passer devant nous avec leurs bergers, et c'est un défilé presque biblique, qui se prolonge là sous nos yeux, dans une lumière de plus en plus atténuée.

Les détails de ces campagnes immenses, déroulées devant nous, se fondent dans le crépuscule envahissant; bientôt, les grandes lignes des horizons demeureront seules, les mêmes, immuablement les mêmes qu'aux temps des croisades et au temps du Christ. Et c'est là, dans ces aspects éternels, que réside encore le Grand Souvenir...

Bethléem! Bethléem!... Ce nom recommence à chanter au fond de nos âmes moins glacées... Et, dans la pénombre, les âges semblent remonter silencieusement leur cours, en nous entraînant avec eux.

Sur la route, des laborieux et des bergers défilent encore, en silhouettes antiques, devant les grands fonds des vallées et des montagnes; vers la ville, tous les travailleurs des champs continuent de s'acheminer. Tenant leur enfant à l'écu, ou bien le portant à l'égyptienne assis sur l'épaule, passent lentement, avec leurs longs voiles, leurs longues manches, les femmes de Bethléem...

Bethléem!... ce nom chante à présent partout, en nous-mêmes et dans nos mélancoliques alentours. Au bruissement de grillons,

L'ALCYONE

Par Pierre Maël

Or, elles n'étaient pas très gaies les méditations du lieutenant de vaisseau. La transformation lente que les événements avaient opérés en lui portait maintenant tous ses fruits, et ces fruits, eux-mêmes, mûrissaient sous l'expérience, sous la progressive acquisition d'un état d'âme plus grave.

Il se demandait maintenant quel serait le lendemain de ce présent fermé. La douleur s'était élevée comme un mur devant ses regards; elle ne lui permettait plus de voir l'avenir. Derrière ce mur, c'est un inconnu, et dans l'ordre régulier des événements, Borsand ne prévoyait rien qui vint les troubler. Peut-être quelque secousse extraordinaire renverserait-elle cette muraille? Mais, cette secousse elle-même, rien ne l'annonçait. Aussi bien quand il passait en revue les faits déjà subis, il ne s'expliquait point que des faits différents pussent surgir. Il avait ressenti les privations

et la misère; il avait connu les menaces de la mort et les tortures de l'agonie. Qu'est-ce que le futur pouvait encore lui apprendre?

Et, il se disait alors, avec de profondes amertumes, que le bonheur entrevu un jour, il ne l'avait point possédé, qu'Hira avait passé devant ses yeux comme un fantôme adorable, sans se laisser saisir par les bras fermés du fiancé. Comme Orphée poursuivant Eurydice aux Enfers, il n'avait embrassé qu'une ombre. L'ordre du destin lui ayant arraché la bien-aimée.

C'était là la grande, l'inconsolable tristesse de Borsand.

Ne plus la voir, ne plus l'entendre! Ah! En ces moments de solitude, il ressentait plus vivement les déchirements du souvenir. Hira se paraît à ses yeux de toutes les grâces qu'il lui avait connues. Bien plus, son imagination frappée ajoutait des charmes nouveaux à la vision disparue.

Et, comme s'il n'eût point assez souffert de ces douleurs, voici que la jalousie se joignait aux autres causes de regrets. Dans d'horribles cauchemars, Philippe voyait la jeune fille aux bras d'un autre homme.

Ce tableau-là, l'officier ne pouvait le supporter,

ter, et quand les crises de son désespoir le ramenaient sous ses yeux, il détournait ses regards mornes de tout ce qui l'entourait, pour les fixer au loin, sur la côte, sur le cimetière peuplé d'Européens, soldats et marins, missionnaires et sœurs de charité. Il lui semblait alors qu'on y dormait à l'aise, loin des tempêtes de la mer et du cœur.

A travers ce balotement confus de la pensée, l'espérance brillait quelquefois en de rares éclaircies. L'être qui souffre n'a que ce rêve, l'espérance, dont le poète a dit : *spes fallax, spes dulces malum*. Ne serait-elle pas sa tombe?

La tombe! Ce mot-là ne l'avait jamais effrayé, et l'idée qu'il contenait ne l'effrayait pas davantage. C'est surtout à l'homme de mer que la familiarité vient le plus vite avec la pensée de la mort. *To die to sleep*, mourir, dormir, — se disait le lieutenant de vaisseau, avec Shakespeare, car, pour son esprit habitué aux longues contemplations, il n'y avait point là d'autre image que celle d'un sommeil prolongé.

Lorsque la force vitale cesse dans le composé humain, il se produit une rupture. Le corps retombe sous les lois de la matière; il restitue à la terre ses éléments constitutifs

il accroît l'invariable somme des corps simples qu'un autre naissant diminue proportionnellement. Et de ces éléments désagrégés s'enrichissent les plantes et les animaux de tous degrés, l'atmosphère et les fluides, les sels et les métaux.

L'âme, elle, est brusquement saisie par un engourdissement, par un enveloppement complet de la personnalité; elle se plonge dans l'éternelle vision, qui lui ôte la détermination des choses, — jusqu'au jour du réveil suprême, c'est-à-dire de la restitution de chaque totalité corporelle, à chaque âme individuelle.

Par malheur, la philosophie, qui peut suffire au rassasiement de l'esprit, n'offre rien aux désirs du cœur. Or, Borsand était à l'âge où l'homme vit plus encore par le cœur que par la raison. Aussi résigné qu'il pût être au sacrifice, de quelques certitudes d'immortalité que se corroborât son stoïcisme, il n'en ressentait pas moins les objurgations de son être inassouvi.

Mais la réalité le ressaisissait bien vite. Il retombait sous le joug de ce présent fermé, et pour donner le change à sa tristesse, il s'essayait derechef au mépris. Vains efforts! Hira

aux sonnailles des troupeaux, au tintement des cloches d'église, les temps semblent plus jeunes de dix-huit siècles...

Et maintenant, on dirait la Vierge Marie en personne qui vient à nous, avec l'enfant Jésus dans ses bras... A quelques pas, elle s'arrête, appuyée au tronc d'un olivier, les yeux abaissés vers la terre, dans l'attitude calme et jolie des madones : une toute jeune femme aux traits purs, vêtue de bleu et de rose sous un voile aux longs plis blancs. D'autres saintes femmes la suivent, tranquilles et nobles dans leurs robes flottantes, coiffées aussi du benin et du voile ; elles forment un groupe idéal, que le couchant éclaire d'une dernière lueur frissante ; elles parlent et sourient à nos humbles muletiers, leur offrant de l'eau pour nous dans des amphores et des oranges dans des corbeilles... (A suivre.)

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 21 Décembre

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 7°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 6°
Midi,	762 m/m	au-dessus 9°
Hausse,	5 m/m	
Baisse,	5 m/m	
Température minima de la nuit		au-dessus 4°

Elections du 23 Décembre 1894

CHAMBRE DE COMMERCE D'ANGERS

CANDIDATS :

- M. MAX-RICHARD, président de la Chambre de Commerce, et membre du Conseil supérieur du Commerce.
- M. GENEST, fabricant de papiers, membre sortant.
- M. GIRARD-BOUVET, négociant en vins à Saint-Florent.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fêtes de Noël 1894 et du Premier de l'An 1895

A l'occasion des Fêtes de Noël et du Premier de l'An, la Compagnie d'Orléans étendra comme suit la durée de validité des billets aller et retour à prix réduits, délivrés aux prix et conditions de son tarif spécial G. V. n° 2.

1° NOËL. — Les billets aller et retour délivrés les samedi 22, dimanche 23, lundi 24 et mardi 25 décembre, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du mercredi 26 décembre ;

2° PREMIER DE L'AN. — Les billets aller et retour délivrés du jeudi 27 décembre inclus au jeudi 3 janvier inclus, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du vendredi 4 janvier.

demeurait pour lui l'être adoré auquel il avait voué son existence, et il ne pouvait oublier qu'à l'heure de l'affreuse séparation il avait vu des larmes dans les grands yeux de la jeune fille. Vaincu, mais heureux d'aimer encore, sentant que sa jeunesse fleurissait toujours, il n'avait plus de reproches que pour lui-même. Et, un jour, se rappelant les paroles cruelles que lui avait adressées le mort glorieux de Sfax, il se surprit à murmurer :

— Ah! Desbars! Desbars! Est-ce ton ombre qui m'a poursuivi? Pourquoi m'as-tu mis dans le cœur l'horrible doute qui nous a séparés?

Mais, bien vite, il eut réprimé cette pensée, que lui-même taxa d'impiété. Non, s'il avait douté c'était par sa faute, par sa seule faute.

Ne devait-il pas respecter le secret de la jeune fille, tenir compte des pudeurs de cette âme vierge, et ne point juger par les autres femmes une enfant qui ne savait rien de la vie conventionnelle et sociale?

On accuse volontiers autrui de ses propres malheurs, Philippe ne devait accuser que lui-même.

Et, tandis que ces réflexions diverses troublaient sa rêverie, les jours passaient faisant

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par le tarif précité, lorsqu'elle sera supérieure à celle ci-dessus fixées.

Carnet matrimonial

M. Roger de Waru, élève officier à l'École de Saumur, fils de M. André de Waru, administrateur du Chemin de fer du Nord, et de M^{me} de Waru, née Foulcr de Relingue, vient de se fiancer à M^{lle} Segris, petite-fille de M. Segris (d'Angers) qui, nommé ministre des travaux publics le 2 janvier 1870, fut chargé du portefeuille des finances le 14 avril suivant, en remplacement de M. Buffet.

La sœur du fiancé doit épouser prochainement le comte de Bremoy.

On annonce les fiançailles du comte H. de Bouillé, fils du comte Jacques de Bouillé, mort en héros à la bataille de Loigny, et de la comtesse, née de Chasseval, avec M^{lle} Paul de Triquerville, seconde fille du marquis de Triquerville et de la marquise, née Grandin de l'Épervier, dont la fille aînée a épousé, il y a deux ans, le comte Elzéar de Sabran-Pontevés.

Le mariage de M^{lle} Isabelle de Rodays avec M. Gaston de Caqueray, enseigne de vaisseau, a été célébré lundi, à midi, en l'église Saint-Louis-d'Antin.

Ce que sera l'hiver

Au début de la mauvaise saison, chacun se pose cette question : « Aurons-nous un hiver modéré ou rigoureux ? »

M. Renou, le savant directeur de l'Observatoire de Saint-Maur, nous prélit un hiver doux.

M. Renou, convaincu que la périodicité est une des lois de la météorologie, pose en principe que « les froids excessifs surviennent tous les quarante et tous les dix ans ».

A l'appui de cette loi, il rappelle les hivers célèbres de 1709, 1719, 1789, 1829 et plus près de nous les hivers de 1870, 1879-1880 et 1890-1891.

D'où la conclusion qu'on peut prévoir que l'hiver 1894-95 sera modéré et même doux, « parce qu'il se trouve très éloigné des dates critiques énoncées plus haut, à savoir : période quarantenaire et période décennale ».

Acceptons-en l'augure, et attendons les événements.

Le prix du blé

Le ministre de l'agriculture publie le tableau suivant indiquant le prix du quintal du blé sur les principaux marchés de France et de l'Étranger, arrêté à la date du 30 novembre 1894 :

Paris, 18 fr. 40 ; Lyon, 17 fr. ; Rouen, 17 fr. 35 ; Toulouse, 17 fr. 65 ; Nancy, 18 fr. ; Dijon, 16 fr. 85 ; Chartres, 16 fr. 75 ; Bergnes, 18 fr. 25 ; Berlin, 16 fr. 50 ; Vienne, 14 fr. 36 ;

des semaines, puis des mois. Le temps coulait, mais la même onde de l'Océan Indien berçait les langueurs de la Flore immobile.

Quand la moitié de l'année eut pris fin, la chaleur, à son plus haut degré, soumit la division navale et ses équipages à une vie plus méthodique et plus renfermée. Les bâtiments durent chercher dans le déplacement même une chance de fraîcheur hygiénique. Une double tente abrita les ponts, et, bien qu'incessamment arrosée, elle ne put préserver les hommes de l'intense rayonnement solaire. On constata des insulations ; quelques maladies éruptives éclatèrent, les unes dangereuses, les plus grand nombre seulement fatigantes.

Il va sans dire que l'existence était totalement changée. Jusqu'à cinq heures du soir, une température torride rendait les vergues inabordable. Le pont lui-même brûlait les pieds à l'heure des exercices, et c'était à peine si les basses-œuvres du vaisseau, enveloppées par l'atmosphère brûlante, offraient quelque abri aux lassitudes.

(A suivre.)

Londres, 11 fr. 95 ; Bruxelles, 11 fr. 50 ; New-York, 11 fr. 20 ; Chicago, 10 fr. 20.

ANGERS

Un insoumis. — La gendarmerie du Tertre a arrêté, mardi, rue Saint-Jean, un sieur Pierre Bachelier, âgé de quarante-cinq ans, sous l'inculpation d'insoumission.

Bachelier qui faisait partie de la classe de 1870, n'a pas fait son service militaire.

Il a été conduit au bureau de recrutement et de là écroué à la maison d'arrêt.

Grand-Théâtre

La première de *Paul et Virginie* aura lieu demain samedi à Angers.

LA FLÈCHE

Fausse nouvelle. — Nos confrères de la Sarthe annonçaient ces jours derniers la mort de M. Bertron-Auger, adjoint au maire de La Flèche. Son corps, disaient-ils, aurait été trouvé immergé dans une douve qui entoure la maison d'habitation située au milieu de sa propriété de Normandie. Et nos confrères demandaient si cette mort était le résultat d'un suicide ou d'un crime.

La nouvelle est heureusement démentie aujourd'hui. M. Bertron-Auger se trouve depuis une quinzaine de jours dans une propriété qu'il possède à Dozulé (Calvados). Une dépêche adressée au *Nouvelliste* annonce qu'il est en parfaite santé, et qu'il doit revenir dimanche prochain à La Flèche pour présider le concours des volailles mortes.

THOUARS

Arrestation

La police de Thouars vient de mettre en état d'arrestation, pour nombreuses escroqueries commises au préjudice de différents négociants de Bressuire et de l'arrondissement, un nommé François Maitreau, originaire de Maine-et-Loire. Cet individu, qui est âgé de 23 ans, était depuis longtemps recherché pour des délits identiques par d'autres parquets de la région.

État Civil de Saumur

NAISSANCES

Le 20 décembre. — Pierre-Marie-Yves Courtin, rue Beaurepaire.

DÉCÈS

Le 20 décembre. — Julien Mollay, propriétaire, 70 ans, veuf de Julienne Ladubay, hameau du Petit-Puy.

Théâtre de Saumur

Bureaux, 7 h. 1/2 — Rideau, 8 h. 1/2
Direction A. GIRAUD

MERCREDI 26 Décembre

PAUL ET VIRGINIE

Opéra en 3 actes et 7 tableaux, de MM. Barbier et Carré, musique de Victor Massé.

DISTRIBUTION :

Paul, MM. Jullian ; D-mingue, A. Giraud ; de Sainte Croix, Laporte ; La Bourdonnais, Buseine ; Virginie, M^{mes} Demalac ; Méala, Flavigny ; M^{me} de Latour, Lamoureux ; Marguerite, Marguerite ; un négroillon, A. Peltier.

BULLETIN FINANCIER

20 décembre 1894.

Au point de vue des affaires, les Bourses se suivent et se ressemblent. A part quelques valeurs, les cours ne varient pas et nous nous retrouvons le lendemain à peu près au même

niveau que la veille. C'est le moment qui veut cela, et d'ici à la fin de l'année il est peu probable que nous ayons à constater des mouvements importants.

Le bilan de la Banque accuse encore une augmentation importante de l'encaisse métallique.

Le 3 0/0 finit à 101.55 comme hier et avant-hier.

Le marché des sociétés de crédit fait bonne contenance. Le Foncier est à 917.50. Le Crédit Lyonnais accuse toujours de bonnes tendances à 817.50.

Nos grands chemins sont calmes.

Le Suez finit à 3,087.50, un peu en réaction. Cela permettra de rentrer dans la valeur et de se consolider après l'étape importante qui vient d'être parcourue.

L'Italien cote 86.24 1/2. L'Extérieure varie peu à 73 1/8. Le Turc est à 25.57.

La fin de la Bourse est un peu lourde sans qu'il y ait de nouvelles à sensation. C'est la pénurie des affaires qui amène ce résultat. Il y a toujours à la fin de l'année un peu d'accalmie.

DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris.

FAITS DIVERS

LES FLEURS D'IL Y A 5,000 ANS

Les fleurs et les plantes d'aujourd'hui sont-elles les mêmes que celles d'autrefois? demande notre savant confrère H. de Parville, dans son feuilleton scientifique des *Débats*. On peut, ajoute l'aimable vulgarisateur, répondre par l'affirmative, au moins pour plusieurs d'entre elles. Evidemment, les variétés se sont multipliées à l'infini ; mais, il y a des siècles, existaient déjà les fleurs que nous connaissons... même les chrysanthèmes, si en faveur aujourd'hui. En effet, on a recueilli des fleurs fanées dans les tombeaux des Egyptiens. C'était l'usage chez les anciens Egyptiens d'entourer les momies de feuillage et de fleurs. L'herbier du Musée du Caire renferme aussi des échantillons de plantes qui datent de 5,000 à 6,000 ans. On en voit qui ont conservé leurs couleurs.

Les plantes le plus ordinairement placées dans les tombeaux sont le lotus blanc ou bleu, le pavot rouge, les feuilles et les fleurs du grenadier, du safran, du crocus, du céleri, de l'oignon, du poireau et les fleurs d'un chrisanthème, le *chrisanthemum coronatum*. Ces espèces végétales sont bien conservées. La coutume de mettre des fleurs sur les tombes est donc bien vieille. Pauvres fleuriettes, que de générations ont passé sur terre pendant que, bien enfermées dans les sarcophages égyptiens, elles résistaient, à l'abri des intempéries, aux rigueurs du temps. Des fleurs de 5,000 ans!

Que de choses bizarres et curieuses dans la nature, cependant, et que nous ignorons !...

LA CONGOLINE guérit gerçures des lèvres, crevasses des mains et du visage.

POUR FORTIFIER

Les enfants et les personnes faibles de la poitrine, de l'estomac ou atteintes de chlorose ou d'anémie, le meilleur et le plus agréable déjeuner est le véritable Racahout des Arabes, aliment nutritif et reconstituant, préparé par DELANGRENIER, à Paris. — (Se délier des contrefaçons). Dépôts dans chaque ville.

M. Léon FRESCO, Chirurgien-Dentiste,
N° 1, rue Beaurepaire, Saumur.

Consultations du 1^{er} au 15 de chaque mois. Nouvelle application du plombage Bayard aux dents les plus cariées, garantissant la mastication indéfiniment.

Prix : 3 francs, soins compris
EXTRACTION DE DENTS GRATIS

Le Gérant, L. DELAUNAY.

Ne demandez chez votre Epicier que du



TAPIOCA RILS

c'est le MEILLEUR

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Épiceries et de Comestibles.

Vente en Gros : 262, Boulevard Voltaire, 262 — PARIS.

Le système de vendre tout Bon Marché et entièrement de confiance est absolu dans les Magasins de la Glaneuse

A LA GLANEUSE

MAISON E. SABATIER

18 & 20, Rue d'Orléans, SAUMUR

Les Magasins de la Glaneuse échangent ou remboursent toute marchandise qui a cessé de plaire.

ETRENNES

Fourrures, Manchons, Boas cols et colliers, Plumes, etc., Foulards, Cravates, Mouchoirs, Taies d'oreiller, Eventails, Mantilles et Echarpes de dentelle, Jupons, etc., etc. Coupes et Coupons de Tissus noirs et couleurs pour ROBES; prix spéciaux pour Œuvre de Bienfaisance.

OCCASIONS EXCEPTIONNELLES

EPICERIE CENTRALE P. ANDRIEUX, 28, Rue Saint-Jean, Saumur

ARTICLES pour NOEL
Fantaisies, Sucre Conserve, Sabots Guillochés, Arbres de Noël, etc., etc.
Pâtés de Foies gras truffés, depuis 1 fr. 75 la terrine.
1^{re} marques.
VINS FINS. — Champagne, Grands Mousseux, Liqueurs de marque.
DESSERT
PÂTI-SERIE

HAUTE NOUVEAUTÉ

Pour Etreennes

Boîtes, Coffrets riches, Vannerie fine, Sacs satin, Porcelaine de luxe, Confiserie, Marrons glacés, Bonbons de chocolat, Fruits glacés.

NOTA. — Tous nos Bonbons sont de qualité extra. — Les Sacs ne portent aucun nom, sont très coquets, et ne sont pas facturés.

MAISON DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

Etude de M^e LEDROIT, notaire à Neuillé (près Vivy).

A VENDRE

A L'AMIABLE

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES :

1^o Une PETITE PROPRIÉTÉ, située au Pont-Grison, commune de Vivy, sur le bord de la route de Saumur à Vivy, comprenant : maisons de maître et de fermier, et environ 3 hectares 13 ares 50 centiares;

2^o Une CLOSERIE, située au Bois-de-Mont, commune de Vivy, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation et terres dans le venant, le tout contenant ensemble 1 hectare 4 ares 50 centiares;

3^o Un PRÉ, situé dans la prairie des Souchais, commune d'Alloignes, contenant 49 ares 50 centiares;

4^o PRÉ-ALLOU, situé dans la commune de Vivy, contenant 77 ares;

5^o LANDE-AUX-AIRES, à la Baraudière, commune de la Breille, contenant 3 hectares 65 ares.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M^e LEDROIT, notaire à Neuillé (près Vivy).

Etudes de M^e BRAC et M^e LE BARON, notaires à Saumur.

A VENDRE AUX ENCHÈRES

Sans attribution de qualité

En l'étude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

Le Samedi 22 Décembre 1894, à une heure et demie,

Le Fonds de Commerce

De Marchand de Bois, exploité par feu M. Chatin.

S'adresser à M. HENRI PELOU, expert à Saumur, rue du Marché-Noir.

ON DEMANDE A ACHETER

Petite Maison

AVEC JARDIN, A SAUMUR
S'adresser à M^e LELIÈVRE, notaire.

Etude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISON

A Saumur, 51, Grand Rue.

Revenu annuel. . . 220 fr.
S'adresser à M^e LELIÈVRE, notaire.

A LOUER

Belle Ferme

A proximité du bourg d'Alloignes, canton nord-est de Saumur, contenant 29 hectares 51 ares, dont 17 hectares 51 ares en terres labourables, 10 hectares de pré et pâture, et 2 hectares de vigne.

Convientrait pour faire de l'élevage.

S'adresser à M. GIRARD, expert, 4, rue Pavée, Saumur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

L'Hôtel de Londres

Sis à Montreuil-Bellay.

Cet hôtel est composé de douze chambres à coucher, deux belles salles à manger, un grand café meublé, et vastes servitudes.

Prix à débattre.

S'adresser, pour traiter, à M. BEDON, propriétaire.

Fâtisserie, Glaces, Sorbets, Confiserie fine

A. BOURDOIS, TRAITEUR

20, Rue Saint-Jean, à SAUMUR

Spécialité de Pâtés de Gibier, Volailles, Foies gras, etc.

Fournitures complètes pour Déjeuners, Punch, Diners

Pour la Ville et Campagne

Entrées froides et chaudes, Vol-au-vent financière et de poisson

Pâtés et terrines de Foies gras de Ruffec et de Strasbourg

ACTUELLEMENT

Exposition des Nouveautés pour Noël et le Jour de l'An

AVIS

Nous avons l'honneur d'informer le public que notre liquidation devant être close dans quelques jours, nous continuons la mise en vente, à prix de facture, des marchandises restant en magasin.

Articles pour étreennes

Nombreuses occasions.

L. COCHET, 20, rue du Portail-Louis.

Carottes Fourragères

A VENDRE

S'adresser à M. LOYEAU, propriétaire, rue des Moulins, Saumur.

Au Tigre Royal

Rue du Portail-Louis, 49, SAUMUR

DOUBLET-PERREAU

Spécialité de fourrures pour Hommes, Dames et Enfants. — Réparations et transformations en tous genres.

Naturalisation d'animaux.

BUREAU DE PLACEMENT

M^{me} SECHET

FRUITIÈRE

Rue Saint-Jean, 39, Saumur,

Se charge de placer domestiques, cuisinières, femmes de chambre, valets de chambre, cochers, etc.

ETRENNES 1898

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT FILS

Exposition des dernières créations

De Coffrets Bonbonnières laques, porcelaine, Vannerie fine, Cartonages de luxe sans adresse, Bonbons de chocolats, Fondants, Dragées, Prâlines, Marrons glacés et Fruits confits.

NOTA. — Tous ces produits proviennent des Fabriques réputées pour vendre ce qu'il y a de meilleur. Bon Marché sans précédent.

ARTICLES POUR ARBRES DE NOEL
Crèches, Jésus, Rois Mages, Bûches, Sabots en chocolat et en sucre, Grande variété d'Objets de Fantaisie.

Un Billet de Tombola à tout acheteur de Bonbons ou Liqueurs, donnant droit à gagner : 1^{er} lot, une magnifique **POUPÉE** mécanique, avec boîte à musique; 2^e lot, un **LAPIN** mécanique; 3^e lot, une **CORBELLE** produits du pays.

Vins Mousseux, Liqueurs ordinaires et grandes marques, Biscuits variés, Pâtés de foies gras Henry, de Strasbourg; Hafner, Deschandeliers, de Ruffec.

ÉPICERIE NOUVELLE

EXPOSITION

d'Articles Jour de Noël et Jour de l'An, Confiserie, Champagnes

LIQUEURS DE MARQUES

Fondants fins, le 1/2 kilo, depuis 1 fr. 20

Prâlines, — — — — — 0 — 90

Pâtés de foies gras Deschandeliers, depuis 1 — 65

CADEAUX : Il est offert un billet de Tombola à tout acheteur de UN FRANC de Confiserie ou Liqueurs.

GROS LOT : Une superbe **POUPÉE** mécanique.

- | | |
|--|--------------------------------------|
| 1. lot. Un objet d'Etreennes. | 10. lot. Un litre Elixir. |
| 2. - Une terrine foies gras. | 11. - Un litre Menier. |
| 3. - Une bouteille exquis Guignolet. | 12. - Un sac chocolat surfin |
| 4. - Une boîte boudoir. | 13. - Un sucre de pommes. |
| 5. - Un sac marrons glacés. | 14. - Une bouteille Champagne. |
| 6. - Une caisse mandarins. | 15. - Un exquis Guignolet. |
| 7. - Une boîte bisuits Champagne. | 16. - Un litre d'eau-de-vie de marc. |
| 8. - Une bouteille vin de Turquie. | 17. - Un sac fondants surfins. |
| 9. - Une boîte Madeleines de Commercy. | 18. - Un litre liqueur. |

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, PARIS

56, Rue Jacob, 56,

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, 12 PAGES IN-4^o

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ A DES ROMANS ILLUSTRÉS

Saumur, imprimerie Paul Godet.